

Maacht är Heizung fit De Bierger informéieren an sensibiliséieren

E Bäitrag zum Klimaschutz an enger méi propperer Loft



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Administration de l'environnement

Les installations de chauffage ...



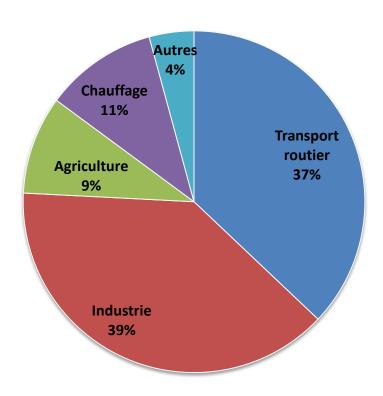
- ... en relation avec
- ▶ la pollution de l'air
- la performance énergétique
- la nouvelle réglementation
- l'information du public

Pollution de l'air par les oxydes d'azote (NOx)



- Dépassements ponctuels de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO2) dans l'air ambiant le long de routes à trafic motorisé intense
- Principales sources d'émissions (2014): Industries (39%), trafic routier (37%), chauffages (11%) et agriculture (9%)
- Difficultés à respecter le plafond d'émission national pour les oxydes d'azote (NOx)
- Efforts de réduction des émissions nécessaires dans tous les domaines

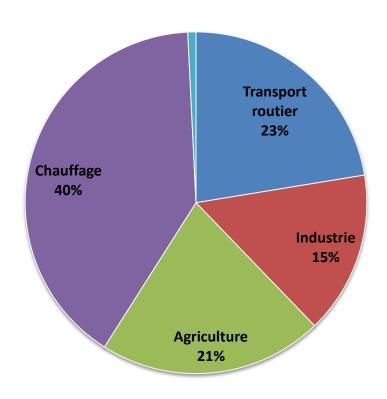
Emissions nationales (2014) Oxydes d'azote NOx (en NO₂)





- Actuellement pas de dépassements de valeurs limites pour les particules fines dans l'air ambiant
- Principales sources d'émissions (2014): Chauffages (40%), transport routier (23%), agriculture (21%) et industries (15%)
- Défi pour respecter le futur plafond d'émission national pour les particules fines (PM2,5)
- Impact important des chauffages aux bois
- Nécessité de mieux analyser l'impact de la combustion au bois et de réglementer le chauffage au bois

Emissions nationales (2014) Particules fines (PM10)



Nouveautés de la réglementation nationale



Règlement grand-ducal du 7 octobre 2014

- Introduction de contrôles périodiques pour les installations à combustible solide
- Extension des combustibles liquides du mazout aux bioliquides
- Introduction d'exigences minimales relatives aux hauteurs des cheminées
- Évaluation unique de l'efficience énergétique du système de chauffage



Réception

Les nouvelles installations de chauffage doivent être réceptionnées par la Chambre des métiers

Les installations à bois installées avant le 22.10.14 doivent avoir subi une première inspection périodique pour le 22.10.16 au plus tard.

Inspection périodique

Les nouvelles installations de chauffage et les installations existantes doivent être contrôlées périodiquement:



- Chauffage au bois et poêles raccordés au circuit de chauffage - Tous les 2 ans
- Chauffage au mazout Tous les 2 ans
- Chauffage au gaz Tous les 4 ans

Contrôle unique de l'efficience énergétique

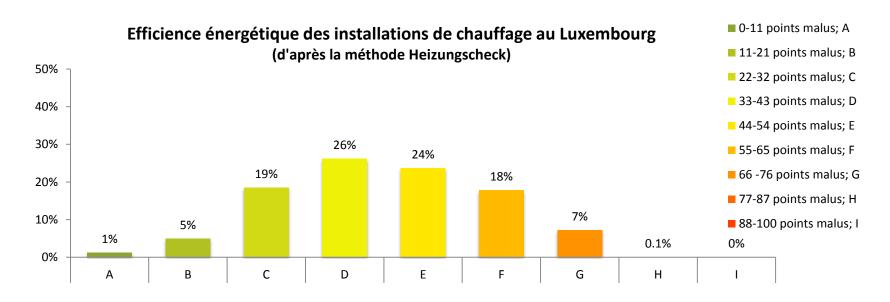
Examiner le système de chauffage sur d'éventuels défauts techniques et montrer à l'exploitant comment réduire les frais de chauffage.



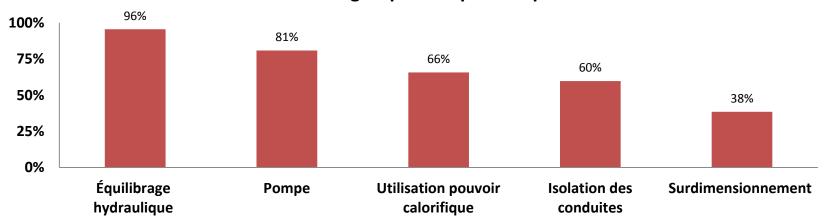
simple, rapide et instructif

Efficience énergétique (1000 cas analysés)





Défauts énergétiques les plus fréquents



Les avantages



- Économiser de l'énergie
- Augmenter la fiabilité de l'installation
- Augmenter la sécurité de l'installation

....et une contribution active à la protection du climat et à un air plus propre avec peu d'effort



- Un dépliant sera distribué à toute boîte
- www.emwelt.lu/chauffage
- www.heizungscheck.lu
- Auprès de la Chambre des métiers
 Service de Contrôle et de Réception des Bâtiments (SCRB)
- myenergy Hotline 8002 11 90
- Les entreprises d'installations sanitaire-chauffage-frigoriste



MAACHT ÄR HEIZUNG FIT!

RAVIVEZ VOTRE CHAUFFAGE!



Domadder spuert Dir Geld, otemt eng méi propper Loft, an engagéiert lech fir de Klimaschutz!

Faites des économies, respirez un air plus sain et contribuez à la protection du climat!